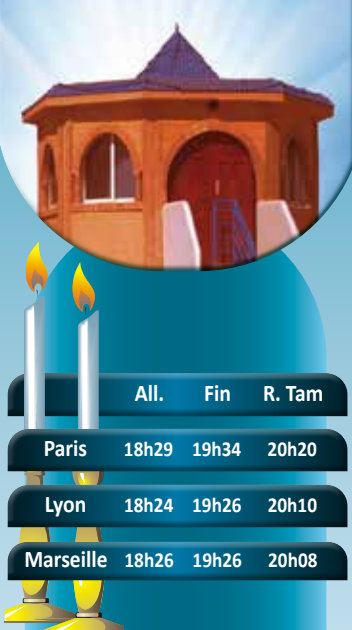


Vayéra

23 Octobre 2021
17 Hechvane 5782

1210



Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
oroheim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 17 'Hechvan, Rabbi Alter Biderman,
l'Admour de Lélov

Le 18 'Hechvan, Rabbi Réfaël Baroukh
Tolédano, auteur du Kitsour Choul'han
Aroukh

Le 19 'Hechvan, Rabbi Its'hak 'Haï Taïeb,
auteur du 'Hélev 'Hitim

Le 20 'Hechvan, Rabbi Tsvi Yéhouda
Edelstein

Le 21 'Hechvan, Rabbi Vidal Benoualid

Le 22 'Hechvan, Rabbi Issakhar Dov
Roka'h, l'Admour de Belz

Le 23 'Hechvan, Rabbi Réfaël Elkoubi

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'épisode de la ligature, une leçon de foi en D.ieu

« Il reprit : **“Prends donc ton fils, ton fils unique, celui que tu aimes, Its'hak ; achemine-toi vers la terre de Moria et, là, offre-le en holocauste.”** » (Béréchit 22, 2)

Quiconque se penche sur le formidable récit de l'épreuve de la ligature d'Its'hak, où Avraham fut prêt à sacrifier son fils unique, engendré à l'âge de cent ans, ne manquera d'en déduire son puissant amour pour D.ieu. Comment concevoir que l'Éternel ait exigé de sa part de renoncer à son cher enfant et de le brûler sur l'autel comme un holocauste ? En outre, ce dernier représentait la réalisation de Sa double promesse de lui accorder un fils et d'avoir, par lui, une postérité : « C'est la postérité d'Its'hak qui portera ton nom. » (Béréchit 21, 12)

Peu après avoir donné à Avraham l'assurance que l'ensemble du peuple juif descendrait d'Its'hak, le Saint béni soit-Il lui demanda de le sacrifier. N'était-ce pas contradictoire ?

Pourtant, le premier patriarche ne pensa pas un seul instant à remettre en question les paroles divines. Au contraire, aussitôt après avoir reçu le terrifiant ordre de la akéda, il s'empessa de se lever à l'aube pour obtempérer et partir, avec son fils et ses deux serviteurs, en direction du mont Moria, dans l'intention d'y sacrifier Its'hak.

En méditant sur cette histoire, il est très difficile de comprendre comment Avraham pouvait aimer le Créateur au point d'accepter de Lui sacrifier son cher enfant, sans exprimer la moindre contestation, amour intense qu'il transmet à Its'hak. C'est justement la raison pour laquelle la Torah met en exergue cet amour inconditionnel, cette abnégation sans bornes et cette foi inébranlable desquels Avraham était animé dans toutes les fibres de son être.

En effet, il aurait pu éprouver, ne serait-ce qu'un petit doute au sujet des promesses divines, en pensant, par exemple, ne pas en être suffisamment digne. Ainsi, il aurait pu se dire qu'à cause de cela, ces promesses ne pourraient se réaliser, il ne donnerait pas naissance à Its'hak et le peuple juif ne descendrait pas de celui-ci. Mais, il n'en fut rien. Il plaçait son entière confiance en D.ieu, si bien que, même lorsqu'il lui demanda de sacrifier Its'hak, il obéit avec dévouement et une foi

aveugle, n'hésitant pas un seul instant à rendre le cadeau à Son propriétaire.

Dès lors, nous comprenons pourquoi le texte saint décrit en détail le déroulement des nombreux événements qui précéderent l'épreuve de la ligature – l'alliance entre les morceaux, la promesse divine formulée à Avraham concernant la naissance d'Its'hak, celle relative à l'édification du peuple juif à partir de ce dernier, la circoncision, l'enlèvement de Sarah au palais d'Avimélekh, la venue au monde d'Its'hak, l'alliance avec Avimélekh et Pikhoul, son chef d'armée.

La Torah, généralement concise, s'étend longuement sur ces épisodes, afin de nous enseigner que si, aujourd'hui, nous sommes croyants, c'est grâce aux bases solides implantées en nous par le père de notre nation, notre premier patriarche. Né d'un père idolâtre, il découvrit tout par lui-même, sans Maître ni enseignant. L'Éternel fit en sorte que ses deux reins acquièrent de la sagesse et jouent ce rôle fondamental, pour le diriger dans la bonne direction et lui donner une instruction religieuse et morale.

Dès sa plus tendre enfance, Avraham reconnut l'Éternel comme Créateur du monde. Il comprit qu'il existe un Maître à l'univers, à l'origine de tout. Il réalisa que rien ne Le précéda et rien ne Le suivra, qu'Il est tout-puissant et seul à décider, capable de modifier Ses créatures à Sa guise, de promettre et d'annuler Ses promesses, sans que personne ne puisse s'y opposer. Il prit conscience de Sa domination totale sur la nature, qu'Il maintient quotidiennement, dans Sa grande bonté.

Puis, après être lui-même parvenu à cette connaissance du Saint béni soit-Il en tant que Maître unique de l'univers, il se rendit en tout lieu pour la diffuser à travers le monde entier. Il alla auprès de tous ses contemporains, éloignés de la foi en D.ieu, les rapprocha de leur Père céleste et les convertit. Il y parvint grâce à sa foi inébranlable qui, au lieu de s'affaiblir suite aux multiples épreuves endurées, ne fit que se raffermir. Face à l'adversité, il resta toujours attaché au Très-Haut, tant au niveau de la pensée que de la parole et de l'acte. Tel est le lien profond établi par la Torah entre toutes les histoires antérieures à l'épisode de la ligature d'Its'hak, où la remarquable vaillance et la ferme foi en D.ieu d'Avraham sont mises en évidence.





GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Un renouveau constant

J'entendis une fois de mon Maître, le Tsadik Rabbi 'Haïm Chmouel Lopian zatsal, Roch Yéchiva de Sunderland et auteur du Réva'ha Chematata sur le Chev Chematata, que quand l'auteur du Ktsot Ha'hochen s'installait pour étudier la Torah, il ouvrait le livre qui se trouvait devant lui et, avant de s'y plonger, il récitait en pleurant le verset « Quant au méchant, D.ieu lui dit : Qu'as-tu à proclamer Mes statuts et à porter Mon alliance sur tes lèvres ? » (Téhilim 50, 16)

Mon père et Maître expliquait qu'il agissait ainsi afin de ne pas étudier la Torah par habitude. Par cette introduction et cette préparation, il s'annulait devant celle-ci, après quoi seulement il démarrait son étude, s'émerveillant comme si elle était nouvelle pour lui.

Il existe, par contre, de nombreux Juifs dont toute la préparation à l'étude se limite malheureusement à des activités profanes, comme celle de fumer une cigarette ou de lire le journal. Car ils ont l'habitude de venir tous les jours au beit hamidrach étudier, une étude devenue routinière. Dès lors, ils ne ressentent pas ce frisson d'émotion des débuts, et c'est pourquoi ils introduisent leur étude par des occupations bien prosaïques.

Dans ses Téhilim (27, 4), le roi David s'écrit : « Il est une chose que je demande au Seigneur, que je réclame instamment, c'est de séjourner dans la maison de l'Éternel tous les jours de ma vie, de contempler la splendeur de l'Éternel et de fréquenter Son sanctuaire. » Cette ambition spirituelle de se réfugier en permanence à l'ombre du Saint béni soit-Il, avec un sentiment de renouveau et d'élévation, doit habiter chacun d'entre nous.

DE LA HAFTARA

« La femme de l'un des jeunes prophètes (...). » (Mélakhim II chap. 4)

Lien avec la paracha : la haftara rapporte la bénédiction que le prophète Elisha donna à la Chounamite pour la naissance d'un enfant, promesse qui s'accomplit au moment où il le lui avait prédit et, dans notre paracha, les anges annoncent à Avraham qu'un an plus tard, il aura un garçon.

LES VOIES DES JUSTES

D'après la Torah, il est défendu de haïr un Juif, aussi bien en cachette que de manière dévoilée. Cette interdiction persiste dans le cas où cet homme nous a causé des souffrances ou de la honte.

Nos Maîtres ont inclus dans cet interdit les trois comportements suivants :

1. Ne pas lui parler durant trois jours, comme on le déduit du verset « Sans l'avoir haï ni d'hier ni d'avant-hier ».
2. Chercher son malheur.
3. Se réjouir de son infortune.



PAROLES DE TSADIKIM

La source d'énergie de notre entreprise de bienfaisance

Notre patriarche Avraham, pilier de la bienfaisance, a ancré dans l'âme de la nation juive la bonté et la solidarité. Cette générosité d'âme s'est transmise de génération en génération chez les Juifs du monde entier qui, se considérant comme « un seul homme, doté d'un seul cœur », s'entraident financièrement et corporellement.

« L'homme sensible saura, comprendra et réalisera que presque tout le judaïsme, en particulier lors de cet exil amer, repose sur le secours apporté à notre frère ou proche pour qu'il ne s'effondre pas », a affirmé Rabbi Moché Kalfon Hacohen zatsal.

On a tendance à penser que seuls les gens aisés sont en mesure de réellement pratiquer la bienfaisance, par exemple par un don de quelques milliers de dollars pour un malade devant subir une opération coûteuse ou en faveur d'une nouvelle mariée orpheline. Or, il s'agit là d'une grande erreur, comme le souligne l'auteur du Ménou'hat Ahava, Rabbi Moché Lévi zatsal, puisque tout acte accompli dans l'intention de faire du bien à autrui s'inscrit dans la charité. Par conséquent, des opportunités incessantes s'offrent quotidiennement à nous et il nous suffit de les exploiter.

Après son décès, Rabbi Moché Lévi, connu en tant que grand décisionnaire et célèbre pour son génie, le devint également pour sa grandeur d'âme exceptionnelle. De nombreuses personnes venues lui soumettre leurs questions témoignèrent avoir été reçues par un visage avenant, avec le sourire, la joie et de manière particulièrement agréable. Il donnait l'impression de n'être occupé par rien d'autre que la mitsva de charité à l'égard d'autrui.

Dans l'ouvrage Pirké Hadrakha de l'enseignement de Rabbi Moché, il est raconté que, lorsqu'il apprit qu'un homme de sa connaissance avait eu un enfant trisomique, il se déplaça spécialement chez lui vendredi soir, après le repas, pour le réjouir et le bénir.

En cas de nécessité, il déployait tous les efforts physiques nécessaires pour aider autrui. L'histoire suivante, racontée par un Juif repent, l'illustre. La première fois qu'il participa au cours de Rabbi Moché, il lui demanda une bénédiction pour son déménagement dans un nouveau village.

Le Rav lui demanda de s'abstenir de signer tout contrat jusqu'à ce qu'il lui donne sa réponse, une semaine plus tard. Arrivé ce moment, il se gêna de déranger une nouvelle fois Rabbi Moché et de lui prendre de son temps précieux. Mais, contre toute attente, dès la fin de son cours, le Rav interrogea lui-même ses auditeurs : « Qui m'a questionné la semaine dernière au sujet d'un certain village ? »

L'intéressé s'approcha immédiatement de lui, s'attendant à recevoir sa bénédiction. Or, quelle ne fut pas sa surprise de s'entendre dire : « Écoute, mon ami, si tu veux un bon conseil, désiste-toi et cherche un autre lieu d'habitation. »

Constatant l'étonnement de son élève, il expliqua avec humilité : « Cette semaine, je me suis rendu à ce village. J'ai remarqué que les maisons étaient très belles et l'air pur. Cependant, j'ai constaté que les habitants ne sont pas du tout pratiquants. Ils sont totalement à l'écart de toute pointe de judaïsme. Après vérification, j'ai appris qu'il n'y avait pas de Talmud-Torah ni de mikvé. Il est impossible d'y bâtir un foyer de Torah. »

Non sans émotion, le baal téchouva conclut son histoire : « Il est difficile de décrire combien mon cœur battait fort. Un si grand Rav, qui ne m'avait vu qu'une seule fois auparavant, s'était déplacé jusqu'à ce nouveau village et l'avait visité pour vérifier s'il me convenait. Il avait gaspillé tout ce temps uniquement pour définir ce qui était mieux pour moi... »



LA CHEMITA

Il est interdit d'arroser la terre durant la septième année. Néanmoins, nos Maîtres ont permis d'arroser un champ qui ne peut se suffire des eaux de la pluie et a besoin d'un arrosage régulier. De même, ils ont autorisé l'irrigation de terrains pour empêcher des dommages au niveau des arbres ou de la pousse, qui surviendraient si on s'en abstenait. D'après certains, il faut arroser moins régulièrement, en espaçant davantage les intervalles de temps séparant un arrosage de l'autre. Selon d'autres, du moment que l'irrigation est permise, il n'est pas nécessaire d'y procéder avec restriction. Cependant, durant la saison des pluies, on s'abstiendra de tout arrosage.

Les permissions relatives à l'irrigation durant la chémitta ne sont valables que pour les produits qui y sont autorisés à la consommation, en l'occurrence les fruits permis, les légumes n'étant pas interdits à titre de séfi'hin (cf. exemples donnés par le Rambam) et les fleurs ou plantes odorantes non considérées comme telles. Par contre, il est évidemment interdit d'arroser un champ où poussent des produits interdits.

On a le droit d'arroser des fleurs décoratives, comme des roses, qui ne sont pas interdites à titre de séfi'hin. Même si, en l'absence d'arrosage, elles ne s'abîmaient pas complètement, il suffit qu'elles subissent un petit dommage pour que cela soit autorisé. Le cas échéant, il est permis d'arroser normalement le champ et il n'est pas nécessaire de réduire l'irrigation.

Les arbres fruitiers dont le maintien, en été, dépend de l'irrigation peuvent être arrosés si un spécialiste confirme qu'ils en ont effectivement besoin – cela étant fonction du type d'arbre en question et de sa résistance. En l'absence de l'avis d'un spécialiste et en cas de doute, il convient d'être indulgent à cet égard, parce que la plupart du temps, un arrosage insuffisant porte préjudice à l'arbre.

Nos Maîtres ont permis d'arroser en cas de nécessité, du fait que, si on s'en abstenait totalement, la terre deviendrait aride et tous ses arbres mourraient. Étant donné qu'ils ont eux-mêmes interdit d'arroser, ils ont décidé de ne pas tout inclure dans cet interdit.

Selon certains, il ne faut pas arroser comme on en a l'habitude – chaque semaine ou deux – une pelouse plantée pour la décoration ; il convient de le faire uniquement quand on constate qu'elle a perdu de son éclat ou se dessèche. La fréquence de l'irrigation des pelouses varie en fonction du climat, ainsi que du type de terrain. D'après d'autres, du moment qu'il est permis d'arroser en cas de nécessité, il n'est pas nécessaire de réduire cette irrigation et on peut donc la pratiquer normalement, si elle a pour but d'éviter l'assèchement de la pelouse. Une autorisation semblable a été donnée par nos Maîtres concernant l'arrosage à 'hol hamoèd.

Dans les cas où il est interdit d'arroser durant la septième année, on devra également s'abstenir d'irriguer le champ par le biais de tuyaux ou de gicleurs.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Un investissement qui en vaut la peine

Notre paracha met en scène la grandeur de notre patriarche Avraham et son abnégation hors pair pour se plier à l'ordre divin de sacrifier son fils, abnégation qui surpassa son amour pour ce dernier. Faisant abstraction des cent années durant lesquelles il avait tant attendu d'avoir un enfant qui poursuivrait sa mission de diffuser le Nom de D.ieu dans le monde, chassant de son cœur son puissant amour pour Its'hak, il se mit en route pour accomplir la volonté du Créateur. Dès ce moment, il considéra qu'Its'hak n'appartenait qu'au Saint béni soit-Il et n'était plus son fils, comme le laisse entendre le verset : « Moi et le jeune homme, nous irons jusque là-bas. »

Nous trouvons, à cet égard, une halakha rapportée par le Rama (Ora'h 'Haïm 98, 1) : « Il est interdit d'embrasser ses jeunes enfants à la synagogue, afin de fixer dans son cœur qu'aucun amour n'égale celui de l'Éternel. » C'est pourquoi, lorsqu'Avraham alla accomplir l'ordre de D.ieu, il maîtrisa son amour pour son fils en le considérant comme un jeune homme ordinaire ; de la sorte, il intégra en lui la suprématie de l'amour de l'Éternel. Cependant, la Torah précise qu'il dut maîtriser sa miséricorde envers Its'hak.

Par ailleurs, Avraham ne tint pas compte des railleries dont il risquait ensuite d'être l'objet de la part des idolâtres, qui ont l'habitude d'offrir leurs enfants sur le bûcher à leur divinité. Il ne se laissa pas non plus convaincre par le mauvais penchant, qui tentait de le dissuader de sacrifier Its'hak, parce que cet ordre contredisait la promesse divine selon laquelle sa descendance viendrait de lui – « C'est la postérité d'Its'hak qui portera ton nom » (Béréchit 21, 12).

En d'autres termes, Avraham ne tint compte d'aucune considération extérieure et s'empessa d'accomplir la mitsva. Animé d'un amour entier pour le Créateur, il se leva de bonne heure et attela lui-même son âne plutôt que d'en donner l'ordre à l'un de ses serviteurs. En route, il rencontra un fleuve qu'il traversa jusqu'à ce que l'eau lui arrive au cou, heureux de satisfaire le Très-Haut.

L'exceptionnel dévouement du patriarche atteste la puissance de son amour pour l'Éternel, qui occupait tout son cœur, ne laissant plus de place vacante au reste. Ainsi, il n'éprouvait pas la moindre attirance pour les vanités de ce monde et se considérait lui-même avec une grande humilité : « Moi, poussière et cendre. » (Béréchit 18, 27) Tel est le sens implicite du verset « Il aperçut l'endroit dans le lointain » (Ibid. 22, 4) : bien que cette mitsva lui semblât loin de son esprit et présentât de grosses difficultés, il la ressentait proche de lui, son amour pour D.ieu surpassant tout.

Avraham légua cet amour à son fils Its'hak, comme le témoigne le texte, qui souligne son investissement dans l'éducation des enfants : « Car Je l'ai distingué pour qu'il prescrive à ses fils et à sa maison après lui d'observer la voie de l'Éternel. » (Ibid. 18, 19)



LE SOUVENIR DU JUSTE

Rabbi Mordékhaï Charabi zatsal

Rabbi Mordékhaï Charabi zatsal naquit en l'an 5672 dans la ville de Sharav, au Yémen. Son père mourut avant sa naissance, tandis que sa mère décéda quand il avait deux ans. Il grandit donc dans le foyer de son grand-père, qui remarqua rapidement ses exceptionnelles capacités intellectuelles. Suite à la disparition de ce dernier, Rav 'Haïm Sinwani zatsal le prit sous sa tutelle et l'éleva.

En 5691, Rav Charabi alla s'installer en Israël. Les nouveaux immigrants, arrivés au port de Yafo, furent transférés à Ré'hovot, où ils durent travailler dans des vergers pour s'assurer un gagne-pain.

Après quelques jours, Rabbénou décida de déménager à Jérusalem. Avec son épouse, il chargea toutes leurs possessions dans le train à destination de la ville sainte. Plus tard, il raconta qu'il eut le mérite d'y résider grâce à une grande assistance divine. Sur place, il modifia son nom de famille en Charabi, nom inspiré de celui de sa ville natale et formé à partir des initiales de l'expression « Chalom rav al béné Israël ».

Chaque jour, après la prière du matin, il se rendait au beit

hamidrach « Beit El », où il apprit auprès du Gaon et kabbaliste Rabbi Chalom Hadaya zatsal. Parallèlement, il se joignit à la Yéchiva Ré'hovot Hanaar du 'hassid et kabbaliste 'Hakham Chaoul Dwik HaCohen zatsal, surnommé « Hassadé », qu'il servit et dont il profita de l'enseignement.

En 5722, Rav Charabi fonda sa propre Yéchiva de kabbalistes, Nahar Chalom, qu'il nomma d'après le kabbaliste Rabbi Sar Chalom Charabi – que son mérite nous protège –, le Rachach, célèbre pour son exceptionnelle érudition en Torah, en particulier ésotérique. Il donna à sa Yéchiva le nom de ce Sage, parce qu'il avait pour ambition d'y former des disciples sachant prier avec les kavanot particulières de ce dernier, selon la tradition de la Yéchiva de Beit El, transmise de génération en génération.

Durant plus de trente ans, il présida cette Yéchiva où il eut de multiples élèves, auxquels il enseigna la kabbale et les kavanot du Rachach. Dès le début, il remarqua l'un d'eux, duquel il fut très proche et qui poursuivit fidèlement sa voie, le 'hassid et kabbaliste Rabbi Chalom Chmouéli chelita. Quelques semaines à peine après avoir formé son minian de kabbalistes, il le désigna pour être à ses côtés et l'assister. Ainsi, durant des dizaines d'années, Rabbi Chalom Chmouéli eut le mérite de servir Rabbi Charabi, d'apprendre ses enseignements et ses conduites.

Quelques mois avant son décès, il était assis quand, soudain, il

demanda à ses proches de l'aider à se rendre à la Yéchiva. Il y formula ses dernières volontés : que Rabbi Chalom, couronne de la Yéchiva, lui succède à la tête de celle-ci. À l'heure actuelle, il la dirige toujours, en association avec son fils, Rabbi Bénayahou Chmouéli chelita.

Rabbi Mordékhaï devint célèbre comme un homme saint et auteur de miracles. Nombreux furent ceux qui frappèrent à sa porte, en quête de ses conseils et bénédictions. Il n'eut pas d'enfant, mais, lui et son épouse investirent toutes leurs forces dans la diffusion de la Torah et la bienfaisance. Il consacrait la totalité de son salaire à la tsédaka et au soutien de la Yéchiva, alors qu'il se contenta d'un petit appartement de la plus grande simplicité.

Nombre des grands Rabbanim de notre génération apprirent auprès de Rabbi Mordékhaï Charabi, notamment Rav Ovadia Yossef zatsal, Rav Meïr Yéhouda Guéts zatsal, Rav Chalom Chmouéli zatsal et son fils Rav Bénayahou Chmouéli chelita, aujourd'hui Roch Yéchiva de Nahar Chalom, et Rav Issakhar Dov Roka'h chelita, l'Admour de Belz.

Le 20 'Hechvan 5744, Rabbi Mordékhaï Charabi fut rappelé dans les sphères célestes. Il fut enterré au Har Haménou'hot, à Jérusalem. Plusieurs institutions de Torah, où sont étudiés ses aspects évident et ésotérique, ont été fondées à son nom.